



Les Pyrénées
Parc National

empreintes

N°26 - DECEMBRE 2009

journal du Parc NATIONAL des Pyrénées



DOSSIER

Le Parc national des Pyrénées soutient financièrement les projets de l'aire d'adhésion

- 2009, une année mouvementée au Parc national des Pyrénées
- 2009, l'état du patrimoine faunistique
- Quelques indésirables aux portes du coeur du parc national
- L'aménagement d'Estaens
- Exposition « FLORS »



J'ai été élu, à l'unanimité moins une abstention, Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées lors du premier conseil de l'année 2009 qui s'est tenu le 2 octobre. Je profite de cette tribune pour m'exprimer et souhaite vous communiquer deux messages qui me semblent importants pour moi en ce début de mandat.

Tout d'abord, j'ai, comme vous, lu la presse, écouté la radio et entendu les rumeurs qui circulent sur le parc national.

Que reproche-t-on aujourd'hui à ce parc national qui depuis quarante années fait partie intégrante de notre paysage quotidien ?

«**La réglementation qui s'applique actuellement dans le cœur va s'étendre en aire optimale d'adhésion et l'on ne pourra plus chasser cueillir, se promener avec son chien...**» Je tiens à vous informer qu'il n'en est rien et qu'il n'en sera rien. Dans l'aire optimale d'adhésion dans laquelle vous vivez, la réglementation qui s'applique est issue exclusivement du droit commun. En aucun cas, une réglementation viendra se superposer aux réglementations existantes.

«**Les pouvoirs de police du maire ont été transférés au directeur.**»

La loi du 14 avril 2006, votée à l'unanimité, a effectivement transféré, exclusivement sur le cœur, certains pouvoirs du maire au directeur. Les domaines relevant de la compétence du directeur sont : la police de la circulation (déjà le cas depuis 1967), la police des cours d'eau, la police de destruction des animaux nuisibles et enfin la police des chats et chiens errants.

«**Le directeur a les pleins pouvoirs.**»

La semaine dernière, nous nous sommes réunis en bureau. Ce dernier a validé une proposition qui sera faite au prochain conseil sur les délégations qui peuvent être octroyées au directeur. Le conseil d'administration, comme le prévoit le code de l'environnement, doit exercer 24 compétences dont certaines peuvent être délégués au bureau ou au directeur. Sur ces 24 délégations, 5 ont été déléguées au directeur, toutes mineures : autorisation d'attribuer des subventions inférieures à 1 000 €, possibilité d'aller en justice pour défendre le parc national, ... Le directeur ne possède pas les pleins pouvoirs.

J'ai été élu président du conseil d'administration alors que le Parc national des Pyrénées est en pleine mutation. En effet, la loi du 14 avril 2006 stipule l'élaboration d'une charte de territoire. Cette charte sera un projet de développement durable. Elle sera construite avec l'ensemble des acteurs et permettra un développement patrimonial et une valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager.

J'ai demandé aux agents du parc national de faire de l'élaboration de ce projet une priorité. J'entends les accompagner, avec vous, dans cette démarche. D'ores et déjà, les premiers groupes de travail thématiques se réuniront avant la fin de l'année pour commencer à définir les grands axes de la charte.

Il s'agit pour nous tous, habitants des communes de l'aire optimale d'adhésion, d'un enjeu important.

Elaborer, ensemble, un projet de développement durable prenant en compte les aspirations à l'échelle de plus de quatre-vingt-six communes n'est pas commun en France. Profitons de l'occasion qui nous est offerte.

2010 sera pour nous tous une année de discussion, de concertation, de négociation afin d'élaborer une charte, dans laquelle nous nous reconnaitrons.

André BERDOU,
Président du conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées



2009

Une année mouvementée au Parc national des Pyrénées

2008, LA FIN D'UNE ÉPOQUE

2009 a été une année fertile en événements pour le Parc national des Pyrénées. Mais, afin de mieux comprendre, il est nécessaire de se pencher sur le dernier conseil d'administration de l'année 2008. Il s'agissait du dernier régi par la loi sur les parcs nationaux datant de 1960. La nouvelle loi sur les parcs nationaux, régionaux et marins du 14 avril 2006 prévoyait de mettre fin au conseil d'administration, ancienne formule, au 31 décembre 2008. Elle envisageait également que le nouveau décret portant modification du décret de création (1967) du Parc national des Pyrénées Occidentales soit validé en Conseil d'Etat avant le 31 décembre 2008. Cette validation aurait permis, de fait, la composition du nouveau conseil d'administration et sa mise en place.

Le conseil d'administration est l'instance décisionnelle du Parc national des Pyrénées. Sans lui, l'établissement peut fonctionner en routine administrative et technique mais aucune décision stratégique, financière et politique ne peut être prise par le directeur.

La loi du 14 avril 2006 a introduit un concept nouveau pour les parcs nationaux. A l'instar des parcs naturels régionaux, ceux-ci se doivent, en concertation avec les élus et les populations locales, d'élaborer une charte. Cette dernière est un projet de développement durable à l'échelle du territoire.

Lors du dernier conseil d'administration présidé par M. Georges AZAVANT, le conseil d'administration avait donné mandat au directeur de rencontrer les pays et les communautés des communes du territoire afin de connaître les projets déjà mis en œuvre. Leurs souhaits de travail en commun devaient également être recueillis. Enfin, il était demandé à chaque commune de nommer un référent charte qui serait chargé d'assurer l'interface entre les

groupes de travail charte, le conseil municipal et les habitants.

2009, DE MULTIPLES REBONDISSEMENTS

Rencontre avec les élus du territoire

Les équipes du Parc national des Pyrénées ont donc rencontré les pays, les communautés des communes et les conseils municipaux qui en faisaient la demande. Cela a permis de mettre en évidence des thèmes de travail de la charte.

Un peu plus de la moitié des communes de l'aire optimale d'adhésion ont répondu et nommé un référent charte au sein de chaque conseil municipal.

Le nouveau décret

Le décret, dont la parution était prévue pour le 31 décembre 2008, n'a été validé par le conseil d'Etat que le 15 avril 2009.

Un nouveau conseil d'administration

Le décret fixe la composition du conseil d'administration et en particulier la représentativité des élus :

- 3 maires et 2 représentants des communautés des communes pour les Pyrénées-Atlantiques,
- 4 maires et 3 représentants des communautés des communes pour les Hautes-Pyrénées.

Conseil d'administration du parc national





Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du gouvernement auprès du parc national, a convoqué par courrier le 8 juin 2009 les élus pour un scrutin qui devait se dérouler le 15 juin 2009. Certains élus des Pyrénées-Atlantiques se sont émus de cette précipitation et ont sollicité un report. Ce dernier a été accepté par Monsieur le Préfet et le vote a été reporté au 3 juillet 2009.

Deux représentants des communautés des communes d'Aspe et d'Ossau et trois maires des Pyrénées-Atlantiques ont été élus. Ce même jour, ces trois mêmes maires ont démissionné.

Parallèlement, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées communiquait au Ministère en charge de l'environnement la liste des élus et personnalités qualifiées locales qu'il souhaitait voir apparaître dans l'arrêté ministériel.

Ledit arrêté a été pris le 15 juillet 2009. Il précise que les maires démissionnaires seront « à nommer ultérieurement ». Ceci a provoqué l'ire de certains élus des Pyrénées-Atlantiques. Deux élus du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et un maire de droit ont alors souhaité démissionner.

Dans ce même arrêté ministériel, une association de protection de l'environnement ne faisant pas l'unanimité au sein des associations françaises de protection de l'environnement est nommée pour siéger au conseil d'administration. Un recours gracieux a été déposé auprès du Ministre en charge de l'environnement par des associations de protection de la nature. L'arrêté a alors été modifié.

Un deuxième arrêté ministériel a donc été pris le 17 septembre 2009. Le conseil d'administration a ainsi pu se tenir le 9 octobre 2009. Les six représentants des Pyrénées-Atlantiques étaient absents. André BERDOU, conseiller général du canton de Laruns, dans les Pyrénées-Atlantiques, a été élu président.

Ce conseil a permis de valider les groupes de travail thématiques de la charte (forêt, agriculture et pastoralisme, eau, patrimoine naturel culturel et paysager, tourisme durable, éco-responsabilité et cadre de vie). Une méthodologie et un calendrier de travail ont été définis.

Un deuxième conseil d'administration s'est tenu le 2 novembre 2009. Le bureau et la commission d'indemnisation des dégâts d'ours ont été composés.



André Berdou, Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées

Un troisième conseil d'administration se tiendra le 1er décembre 2009. A cette occasion, la composition du conseil économique, social et culturel sera validée.

Le conseil scientifique

Le 29 avril 2009, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées prenait un arrêté portant constitution du nouveau conseil scientifique du Parc national des Pyrénées. Celui-ci s'est tenu le 27 mai 2009. Jean Paul METAILIE, directeur de recherche au CNRS et directeur du laboratoire GEODE à l'Université de Toulouse, a été élu président.

Après un an de flottement, le parc national va résolument aller de l'avant avec les élus et les habitants des quatre-vingt-six communes de l'aire d'adhésion afin d'élaborer un projet commun de territoire. A compter du 1^{er} décembre, l'ensemble des organes décisionnels, techniques et scientifiques du Parc national des Pyrénées sera en place, permettant à l'établissement de mener à bien ses missions.

« Le passé n'est que le passé.
L'avenir est ce que les hommes en feront »

Philippe Ospital



empreintes

Le Parc national des Pyrénées soutient financièrement les projets de l'aire d'adhésion

Eolo Tempo, Estaing, Val d'Azun

Au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées, mesure 2.2, le Parc national des Pyrénées et les Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées apportent leur soutien financier au développement patrimonial de l'aire d'adhésion.

67 projets ont été financés en 2009 sur différentes thématiques et ont représenté un montant d'aide d'un peu plus de 1 million d'euros apportés pour les 2/3 par des crédits de l'Etat gérés par le parc national et pour 1/3 par les deux conseils régionaux partenaires.

Nous vous présentons quelques-uns de ces projets.

EN PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Au titre de la « Conservation et la valorisation des patrimoines », un montant de 68 803 € a été attribué à 5 maîtres d'ouvrage. Voici quelques-uns de ces projets :

Le CNRS réalise une opération archéologique de fouille de sites pastoraux d'altitude dans la vallée d'Ossau. Cette opération améliorera les connaissances sur l'histoire du pastoralisme dans l'ouest des Pyrénées. Ce programme prévoit également des actions de diffusion scientifique et auprès du grand public.

L'office de tourisme de la vallée d'Aspe a souhaité promouvoir, valoriser et sécuriser des sentiers de randonnées transfrontaliers à l'appui de la technologie GPS. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération avec les partenaires aragonais dans le domaine de la randonnée et de la valorisation, et du respect

Prairies de fauche



de l'espace montagnard transfrontalier.

Dans le cadre d'un chantier d'insertion, la commune de Louvie-Juzon réhabilite deux cabanes et un sentier sur les massifs de Jaouët et du Rey tandis que la commune de Bedous procède à la réhabilitation patrimoniale d'une ancienne cabane pastorale pour abri aux randonneurs.

Au titre de la « Gestion durable des territoires », un montant de 83 335 € a été attribué à 12 maîtres d'ouvrage.

Des financements sont octroyés à 5 agriculteurs pour l'acquisition de matériel agricole spécifique de montagne dans le cadre du programme du parc national « Biodiversité et Agriculture de montagne ». Ces aides sont attribuées pour la première année dans les Pyrénées-Atlantiques et les projets devraient donc être plus nombreux en 2010.

Le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques souhaite alimenter en énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) des cabanes pastorales situées sur plusieurs communes des vallées d'Aspe et d'Ossau. Le but de cette opération est de maintenir une activité économique dans les zones de montagne et d'assurer les besoins électriques de base des bergers mais aussi leur apporter un meilleur confort dans leur vie quotidienne. Le parc national apporte son soutien financier aux communes pour l'équipement de 5 cabanes.

Les communes d'Etsaut et de Gère-Bélesten ainsi que le Syndicat du Labays entreprennent des travaux de clôture pour sécuriser des zones d'estive dangereuses pour les troupeaux en prenant en compte la présence d'espèces patrimoniales (grand tétras et perdrix grise de montagne).

Au titre du « Développement durable et patrimonial des communes », un montant de 144 790 € a été attribué à 6 maîtres d'ouvrage.

La commune d'Etsaut aménage un circuit piétonnier dans le village pour découvrir les richesses patrimoniales de ses rues et la qualité environnementale des berges du gave en prenant en compte l'accès pour les personnes handicapées.

Les communes de Bedous et d'Accous réalisent une étude architecturale et paysagère pour la requalification de la RN 134 sur le domaine public de leur territoire respectif.



Signalétique AOC Barèges-Gavarnie

Les communes de Louvie-Juzon et de Béost mettent en œuvre l'enfouissement de leurs réseaux électriques et téléphoniques.

La commune de Louvie-Soubiron procède également à la mise en valeur du village en réhabilitant un mur de soutènement en pierre. Elle réalise également une étude pour requalifier l'entrée du village afin de gérer l'accès des véhicules et prévoir la construction de logements communaux.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 296 929 € de subventions ont été octroyées pour le développement durable et patrimonial de l'aire d'adhésion dont 195 580 € par le Parc national des Pyrénées et 101 349 € par le Conseil Régional d'Aquitaine.

EN HAUTES-PYRÉNÉES

Au titre de la «Conservation et la valorisation des patrimoines», un montant de 179 644 € a été attribué à 10 maîtres d'ouvrage.

La communauté de communes du val d'Azun, l'association Eldorando, l'association Eolo Tempo et l'association Moraine ont organisé respectivement la fête du cheval de trait, le festival de la randonnée franco-espagnole en val d'Azun, le festival international de cerfs-volants et rapaces à Estaing ainsi qu'un projet pédagogique sur le réchauffement climatique.

La commune d'Uz plante un verger communal avec des pommiers d'espèces locales.

L'association interprofessionnelle du mouton Barèges-Gavarnie réalise des outils de promotion de l'A.O.C.

La commune de Guchan crée un centre d'interprétation touristique et pédagogique sur l'eau.

En partenariat avec l'Association des Amis de Saint-Jacques et la Fédération Française de Randonnée Pédestre, la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin et le sivom du Pays Toy réhabilite des sentiers de randonnée afin de les faire labelliser « chemins vers Saint-Jacques ».

La commission syndicale de la vallée de Barège (CSVB) réalise un sentier thématique autour du barrage des Gloriettes. Ce projet est mené conjointement par la CSVB et la commune de Gèdre dans le cadre de la gestion du Site Natura 2000 «Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude».

Au titre de la «Gestion durable des territoires», un montant de 206 192 € a été attribué à 21 maîtres d'ouvrage.

Dans le cadre du programme du parc national « Biodiversité et Agriculture de montagne », 14 agriculteurs ont été financés pour l'acquisition de matériel agricole spécifique de montagne.

Les commissions syndicales d'Arras-Sireix, de Saint-Savin, de la vallée de Barège, la commune de Tramezaïgues, les groupements pastoraux de Villelongue, de Saint-Lary-Soulan et de Vielle-Aure doivent réaliser des travaux d'améliorations pastorales (parcs de tri, passerelles, abreuvoirs....) dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000.

Au titre du «Développement durable et patrimonial des communes», un montant de 321 926 € a été attribué à 13 maîtres d'ouvrage.

La commune de Saint-Savin réalise une étude sur les économies d'énergie et la valorisation du village.

La commune de Guchen réhabilite la chapelle Notre Dame du Bouchet (remplacement des vitraux, mur d'enceinte refait en pierre, éclairage).

La commune d'Aragnouet entreprend la réhabilitation patrimoniale du hameau d'Eget dans une démarche éco-responsable (économie d'énergie, tri et réduction des déchets, gestion raisonnée des espaces verts,...).

Les communes d'Arcizans-Avant, de Cauterets, de Saint-Savin, de Sazos, de Sers, de Viscos et de Villelongue procèdent à la réhabilitation patrimoniale de leur village.

Le syndicat mixte du Pays des vallées des Gaves souhaite contribuer à l'amélioration énergétique du parc de logements sociaux communaux et intercommunaux de son territoire par le biais d'une campagne de diagnostics énergétiques.

La commune de Pierrefitte-Nestalas initie la révision de son P.L.U. afin d'organiser et rationaliser l'utilisation de l'espace urbain, agricole et industriel de son territoire et permettre une progression en terme de population dans le cadre d'un développement harmonieux.

La commune de Cauterets met en oeuvre la révision de son P.L.U. pour une meilleure prise en compte des problématiques environnementales et a associé cette révision à une réflexion d'analyse environnementale urbaine et à un diagnostic agricole.

Dans les Hautes-Pyrénées, 707 762 € de subventions ont été octroyées pour le développement durable et patrimonial de l'aire d'adhésion dont 519 319 € par le Parc national des Pyrénées et 188 443 € par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.



Lagopède

2009, l'état du patrimoine faunistique dans le Parc national des Pyrénées

En 2009, les actions de surveillance de la faune dans le Parc national des Pyrénées se sont poursuivies. Certains suivis sont réalisés depuis maintenant près de 40 ans. Au-delà de ces actions régulières, l'année 2009 a été caractérisée par deux grosses opérations de comptages : isards et grands tétras. Celles-ci étaient autrefois réalisées annuellement. Elles sont maintenant effectuées tous les 3-5 ans.

L'ÉTAT DU PATRIMOINE REMARQUABLE

En 2009, la reproduction des grands rapaces a été moyenne et se caractérise par :

- une faible reproduction pour le vautour percnoptère ; un couple sur deux a réussi à élever un jeune,
- une bonne reproduction pour l'aigle royal ; près de 1 jeune par couple avec les $\frac{3}{4}$ des couples réussissant à élever au moins un jeune,
- une reproduction moyenne pour le gypaète barbu ; 4 jeunes pour les 11 couples présents,
- une mauvaise reproduction pour le vautour fauve ; chute de 10 % des effectifs en 3 ans et diminution de la reproduction de 40 %.

L'année 2009 a aussi été marquée par la découverte de deux gypaètes barbus en difficulté. L'un a pu être sauvé. Le décès de l'autre jeune gypaète de Gèdre a conduit, avec l'aide de la LPO et de RTE-EDF, à la visualisation de la ligne électrique depuis Pragnères. Un jeune percnoptère né en vallée de Luz a également raté son envol.

Des inventaires de papillons ont été conduits démontrant la grande richesse des milieux pyrénéens. Ceux-ci indiquent que le peuplement en papillons n'a pas subi de dégradations notables en 50 ans.

Le Parc national des Pyrénées met en oeuvre depuis 5 ans le programme « Suivi Temporel des Oiseaux du Muséum National d'Histoire Naturelle », programme référence au niveau national pour l'évolution de la biodiversité sur le territoire français. Peu de zones étaient jusqu'à maintenant suivies en montagne. Les résultats indiquent d'une part une faible abondance générale des passereaux en montagne et d'autre part une stabilité des populations en milieux ouverts et en milieux forestiers de montagne. Ces mêmes populations ont tendance à régresser sur les autres zones du territoire national.

Le suivi des chauves-souris, entrepris depuis plus de 10 ans maintenant, indique une bonne stabilité des populations. Aucune nouvelle espèce n'a été trouvée en 2009. Le Parc national des Pyrénées héberge 26 espèces de chauve-souris sur les 34 recensées en France. La météorologie 2008 n'a pas favorisé les captures. Cependant, quelques beaux sites de regroupement automnal pour accouplements ont été identifiés. La tranquillité de ces sites devra être conservée. Des aménagements ont été mis en place pour préserver un site, de niveau européen, en vallée d'Ossau.

Grand tétras





LE COMPTAGE ISARDS

Le dernier comptage isards remontait à 2006. 5 600 isards avaient alors été comptabilisés, soit une densité moyenne de 8,5 isards/100 ha. En 2009, la révision des quartiers de comptage a été réalisée afin d'assurer une meilleure couverture des zones et surtout un meilleur taux d'identification des animaux observés. Les comptages 2009 ont donc été plus fins et plus précis. Ils ont eu lieu de la fin juin à la mi-juillet sur l'ensemble du cœur du parc national et ont été réalisés avec la participation de divers partenaires (chasseurs, ONF, ONCFS, ...). Au total, plus de 140 journées hommes ont été investies dans ces opérations. 4 400 isards ont été comptés pour une densité moyenne de 6 individus/100 ha.

Les enseignements que l'on peut tirer de ce comptage, avec une mise en perspective depuis 10 ans, sont les suivants :

- une diminution en 10 ans de près de 30 % du nombre d'individus comptés. Sur 5 vallées, Aspe, Ossau, Azun, Cauterets et Luz, cette évolution est négative : de -2 % en vallée d'Aspe à -41 % en vallée de Luz. Sur la vallée d'Aure, l'évolution est positive : + 6 % ;
- cette diminution est plus ou moins continue depuis 10 ans. Elle a été faible, de 2001 à 2006 : -7 % de 2001 à 2006, puis plus forte de 2006 à 2009 : -23 % ;
- une partie de la baisse est expliquée par le petit nombre de chevreaux : 40 % des femelles avec un jeune en 2009, contre 70 % en 2006. 500 chevreaux manqueraient ;
- le nombre de femelles semble lui aussi avoir baissé. Le sex-ratio (rapport nombre de femelles par mâle) a en effet basculé. 2,4 femelles pour un mâle en 2006 contre 1,8 femelle par mâle en 2009, traduisant une mortalité préférentielle des femelles adultes ;
- une faible proportion d'animaux de deuxième année (nés en 2008) a été observée en 2009 ;
- les plus fortes diminutions de population ont été observées sur les zones fortement peuplées en 2006. Tous les secteurs sur lesquels on comptait plus de 100 individus en 2006 ont tous perdu des animaux en 2009. Sur les zones moins peuplées, la moitié d'entre elles ont gagné des individus entre 2006 et 2009.

Le suivi fin de la population de Cauterets, associé à la surveillance sanitaire des populations, permet de mieux comprendre ce qui s'est passé dans la population d'isards depuis 4-5 ans. Une épizootie de kératoconjonctivite s'est développée à partir de 2004 et a gagné toutes les vallées, sévissant en vallée d'Aspe en 2007 et 2008. L'ensemble du massif pyrénéen a été touché. La transmission s'est faite par contact entre groupes d'animaux lors des regroupements en zone d'hivernage. Ceci a été d'autant plus rapide et facile que les concentrations hivernales étaient plus importantes. Les femelles adultes, souvent à la tête de ces groupes sociaux, ont été les premières contaminées. Le développement de l'épizootie en conditions hivernales les a d'autant plus affaibli.



Isards

Ceci a eu des répercussions sur les naissances l'année suivante.

L'hiver 2008-2009 a été caractérisé par une succession de chutes de neige fréquentes et abondantes. Les animaux circulent difficilement sur de la neige qui ne « porte » pas et leur alimentation est alors restreinte. Tous ces facteurs peuvent expliquer l'évolution de la population d'isards sur les 3 dernières années.

Le suivi de la population de Cauterets depuis 20 ans a montré que les populations d'isards fonctionnent selon des cycles. Les mauvaises années se succèdent, parfois sur 6-7 ans. 2-3 bonnes années permettent à la population de récupérer. La baisse constatée ces dernières années n'est donc pas une catastrophe. En effet, une régulation des prélèvements sur 2-3 ans devrait permettre de regagner les densités connues il y a de cela moins de 10 ans.

LES COMPTAGES GRAND TÉTRAS

En 2009, le Parc national des Pyrénées a poursuivi les comptages sur les places de chant initiés il y a plus de 30 ans. On note une baisse des effectifs voisine de 30 % en 12 ans, avec de fortes variations locales. Le nombre de coqs chanteurs, dans le cœur du parc national, est très faible dans le val d'Azun et en vallée d'Aspe, moyen sur les vallées d'Ossau et de Luz et relativement bon sur les vallées de Cauterets et d'Aure. Le parc national s'est investi, dans le cadre des programmes « OGM » (Office des Galliformes de Montagne) sur l'estimation des animaux par vallée.

Les résultats obtenus sont inquiétants sur deux des trois vallées :

- moins de 10 coqs sur la rive droite de la vallée d'Arrens,
- moins de 10 coqs pour l'ensemble forestier allant de l'Oule au col d'Aspin en rive gauche de la Neste d'Aure,
- plus de 30 coqs adultes sur la seule vallée de Cauterets.

Même si la reproduction 2009 a été bonne, la baisse importante des effectifs depuis 10 ans doit inciter tous les partenaires à s'investir pour la préservation de cette espèce : limitation des mortalités par collisions avec des câbles, diminution des dérangements en hiver, amélioration des habitats notamment en zones d'élevage des jeunes, ...



Quelques indésirables aux portes du cœur du parc national.

Le travail d'inventaire de la flore du parc national donne parfois l'occasion de faire des découvertes surprenantes. C'est ainsi que durant l'été 2009, la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) a été découverte par un garde-moniteur de Cauterets sur le parking de la Raillère. Originnaire du Caucase, cette ombellifère spectaculaire proche de la Berce commune que nous connaissons bien, passe pour la plante herbacée la plus grande d'Europe. Il faut dire que ces mensurations sont peu communes avec une tige qui peut dépasser les 4 mètres et une ombelle terminale développant un parasol de presque 1 mètre 50 de diamètre. Cette espèce a d'abord été introduite dans les jardins pour ces qualités ornementales. Elle s'est rapidement échappée des ces lieux de culture traditionnels à la faveur d'une production annuelle de semence qui dépasse les 10 000 graines pour chaque pied.

Cette dynamique importante représente une menace pour la biodiversité locale dans la mesure où cette nouvelle espèce se révèle très compétitive par rapport aux espèces locales. Elle présente également une très forte toxicité par contact avec la peau et peut provoquer des brûlures importantes.

UN PHÉNOMÈNE PRÉOCCUPANT

Cette découverte complète la liste des espèces exotiques à comportement invasif déjà signalées sur notre territoire et dont certaines sont déjà bien implantées. On peut citer parmi les exemples les plus connus le Buddleia du Père David et l'Impatience de l'Himalaya qui se développent de façon très visible le long des routes et des cours d'eau depuis plusieurs années. D'autres espèces présentent des dynamiques similaires et sont favorisées par la multiplication et l'intensification des échanges tant au niveau mondial que local. Le phénomène pourrait par ailleurs devenir préoccupant dans le contexte actuel de changements climatiques qui pourrait favoriser l'émergence et le développement de nouvelles espèces.



Berce du Caucase

LE PARC NATIONAL EN ALERTE

Les invasions biologiques représentent au niveau mondial la deuxième cause de perte de biodiversité. Devant un tel enjeu, il est important que le parc national prenne une part active dans la compréhension des phénomènes et dans leur gestion. Plusieurs études ont d'ores et déjà permis de dresser l'état des lieux et de suivre la progression de l'aval vers l'amont des plantes les plus sensibles. La dangerosité de la Berce du Caucase nous conduit, en partenariat avec les gestionnaires et propriétaires du site, à envisager rapidement une mesure d'éradication. Ces mesures d'élimination seront généralisées à l'ensemble du cœur du parc national afin de préserver la qualité biologique du territoire. Pour ce qui est des autres espèces et de l'aire d'adhésion, le parc national s'associe aux mesures de prévention et de gestion établies en partenariat, au premier rang desquelles, figurent souvent l'information et la communication auprès du public et des gestionnaires.



Une collaboration active entre le Parc national des Pyrénées et EDF

L'aménagement d'Estaens

Situé en haute vallée d'Aspe, l'aménagement hydroélectrique d'Estaens a la particularité de turbiner les eaux d'une retenue située en Espagne. Construit en 1925, cet aménagement est lié à la construction du chemin de fer transpyrénéen, ligne Pau-Canfranc par le tunnel du Somport.

Cet aménagement est constitué :

- d'un barrage voûte en maçonnerie et béton d'une hauteur maximale hors sol de 15,10 m à une altitude de 1 750 mètres,
- d'une conduite forcée d'une longueur de 1 795 mètres, et de 0,60 m de diamètre datant de la construction de l'aménagement,
- d'une usine hydroélectrique.

La conduite forcée d'Estaens devait être remplacée. L'ensemble du chantier est situé dans le cœur du Parc national des Pyrénées. Comme tous les travaux prévus dans ce périmètre, les travaux envisagés sur ce site sont soumis à une autorisation du directeur de l'établissement qui est établie après avis du conseil scientifique du parc national.

LES MESURES DE PROTECTION

Chaque phase de ce chantier a fait l'objet d'une étude détaillée en fonction de la nature même des travaux, de la période et des lieux de réalisation. En concertation avec le Parc national des Pyrénées, des mesures spécifiques ont été prises lors du déroulement de ce chantier pour préserver l'environnement et les espèces protégées, tant lors de l'utilisation des engins motorisés (groupes électrogènes, hélicoptères ...) que pour le traitement des déchets à la fois industriels et domestiques (base vie) ou encore la protection adaptée de certaines plantes.

En 2008, tous les plans de vols en hélicoptère ont été organisés pour tenir compte de la présence d'une aire de nidification d'un couple d'aigle royal dans le vallon. Certains transports ont été réalisés à dos de mulets. Des dispositions précises ont été appliquées (bacs de rétentions sous les machines tournantes et sous les fûts de carburant, containers pour bidons de peinture, récupération et évacuation



Estaens

des résidus de peinture, utilisation d'outils adaptés tels que les pelles araignées, groupes électrogènes insonorisés ...). En fin de campagne 2008, les parties remblayées et les zones de stockage devenues inutiles ont été recouvertes de terre végétale mise en dépôt lors du dégagement de la conduite forcée afin de favoriser la repousse.

LA PRÉSERVATION D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

En 2009, des mesures ont dû être prises pour préserver 2 espèces de plantes protégées situées sur le passage des travaux.

En matière de protection réglementaire de la flore, la loi prévoit que chaque spécimen des espèces citées est intégralement protégé et qu'il est notamment interdit de les détruire ou de les mutiler. La réglementation liée aux espèces végétales protégées s'applique sur l'ensemble de la région et relève du droit commun.

Des dérogations peuvent être accordées par arrêté préfectoral après avis de la commission flore du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN). Ce conseil d'experts réunis à Paris examine la demande et donne un avis en fonction notamment des mesures proposées pour limiter et compenser les impacts éventuels des travaux.

L'instruction du dossier n'est pas de la compétence du parc national, même si l'avis des services et du conseil scientifique a été utile à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en charge du dossier.



Estaens

Cependant, compte-tenu de ses missions dans le domaine de la connaissance et de la protection du patrimoine naturel, le parc national s'est trouvé naturellement associé à cette démarche en tant qu'expert. Il a pu mettre à disposition et valoriser sa connaissance de la flore en fournissant les données connues sur la répartition des deux espèces à l'échelle de l'ensemble du secteur.

En tant qu'appui technique pour le montage de dossiers administratifs, il a ensuite réalisé un travail d'accompagnement, dans l'élaboration du dossier.

Ainsi, en ce qui concerne le chantier d'Estaens, l'autorisation a été accordée sous réserve que les espèces protégées soient transplantées et mises en jauge dans de grandes jardinières avant d'être réimplantées dans leur milieu naturel dès la fin du chantier. Une étude spécifique sur le succès de cette sauvegarde devra être menée suite à ce chantier.

LES ESPÈCES VÉGÉTALES EN JEU

Le secteur concerné par les travaux est connu pour abriter des populations de deux espèces très particulières de la flore de France : l'**Aconit panaché** et le **Cirse roux**. Ces deux espèces ont une répartition très réduite puisqu'elle se limite à la marge ouest des Pyrénées. On parle d'endémiques des Pyrénées occidentales.

L'**Aconit panaché** est une plante décrite assez tardivement puisqu'elle est citée pour la première fois dans une publication de Jean Vivant en 1967, reprise en 1974. Il cite

l'espèce nouvelle qu'il décrit en haute vallée d'Aspe, au-dessus des forges d'Abel et de l'usine hydroélectrique d'Espélunguère vers 1600 mètres au pied des falaises calcaires dans la mégaphorbiaie à *Cirsium rufescens*. La zone du chantier possède donc également une valeur historique puisqu'elle correspond au site où l'espèce a été observée et décrite pour la première fois.

Le **Cirse roux**, quant à lui, est décrit depuis le début du XIXème siècle et les populations d'Estaens sont donc connues depuis plus longtemps.

Les deux espèces sont présentes dans un milieu très particulier et leur présence contribue à caractériser des communautés de grandes plantes des pieds de falaise exposées au nord dans le secteur occidental des Pyrénées. On parle de mégaphorbiaies pour qualifier ces milieux. Ce terme désigne des formations végétales luxuriantes se développant sur un sol riche et humide.

L'**Aconit** et le **Cirse** sont effectivement des plantes de grande taille et de fort développement puisqu'elles peuvent dépasser un mètre cinquante. Toutes deux forment localement des populations denses, parfois abondantes et assez impressionnantes.

En fin d'été, la floraison tardive de l'**Aconit** est spectaculaire. Chaque tige porte une grappe allongée de grandes fleurs violettes qui émerge d'une tige au feuillage très découpé. La floraison du **Cirse** est plus discrète, même si la plante ne manque pas d'allure avec ses larges feuilles couvertes de poils roux.

UNE COLLABORATION ACTIVE

Au final, le remplacement de la conduite forcée d'Estaens est un bel exemple de collaboration entre services en faveur de la prise en compte du végétal. Il montre, s'il était besoin, les indispensables synergies qui peuvent se mettre en place dans un espace protégé et permettent de concilier le nécessaire développement d'une source d'énergie renouvelable avec la protection d'espèces végétales originales, rares et protégées.

Estaens



EXPOSITION

« Flors. A chacun sa nature, à chacun sa fleur »



Exposition Flors

L'attention que nous portons aux fleurs dépend de notre parcours personnel, de nos savoirs et de nos représentations. L'exposition « Flors » met en scène des regards croisés, populaires et savants, sur des fleurs pyrénéennes devenues emblématiques. Hors des sentiers battus, elle entraîne le public sur de nouvelles pistes au cours d'une balade informative qui permet à chacun de découvrir son rapport personnel à la nature, mais aussi celui des autres.

Cette exposition itinérante, réalisée par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le CPIE Bigorre-Pyrénées, met en scène l'Edelweiss, l'Iris des Pyrénées, le Panicaut de Bourgat, le Sabot de Vénus, l'Aster des Pyrénées et la Ramonde des Pyrénées. Chacune de ces fleurs est porteuse d'un univers, révélatrice du rapport que les différents publics qui fréquentent la montagne entretiennent avec la flore. Le savoir que l'on en a, la valeur qu'on lui attribue et les usages que l'on en fait varient selon que l'on est pyrénéen, botaniste, touriste, pyrénéiste, amoureux des belles fleurs, etc.

La pluralité des regards portés sur le patrimoine naturel pyrénéen par des groupes sociaux différents se traduit, dans la forme, par la modularité et la diversité de la scénographie. Elle mène les visiteurs d'un laboratoire botanique à un cabinet de curiosités, des fêtes en vallée d'Ossau à la station de Formigal en Aragon, du jardin où l'on « recrée la montagne » aux grandes prairies d'iris qui voient passer le Tour de France. Au fil des ambiances évoquées, les visiteurs laissent libre cours à leur soif de savoir, leur envie de poésie ou leur désir d'évasion.

La présentation de ces fleurs particulières est aussi une mise en perspective originale de l'identité pyrénéenne : la traduction en occitan d'une partie de l'exposition vient le rappeler.

Dans l'espace central que dessinent les différents modules, des informations plus générales sur la conservation botanique ainsi que des clefs de compréhension sur le sens caché de la cueillette des fleurs sont proposées.

Sur un mode très visuel et vivant où se mêlent ethnologie, botanique et histoire, l'exposition *Flors* permettra à chacun de se demander quel rapport personnel il entretient avec les fleurs, comment elles résonnent en lui et comment d'autres les perçoivent.

LES PARTENAIRES DE L'EXPOSITION

Commissariat à l'aménagement des Pyrénées (DIACT), la DRAC Midi-Pyrénées, la DREAL Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, les Conseils généraux des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques et de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, les villes de Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon et Pau, l'Institut Klorane pour la protection et la bonne utilisation de patrimoine végétal, Nouvelles Pyrénées (N'Py), RTE gestionnaire du réseau de transport d'électricité.

Calendrier provisoire :

Du 02 au 08 novembre 2009 : Maison de la Recherche de l'Université Toulouse II-le Mirail (31)

Du 6 décembre 2009 au 8 janvier 2010 : Palais Beaumont à Pau (64)

Janvier-février 2010 : Jardin botanique Henri Gaussen et Muséum d'histoire naturelle de Toulouse (31)

Avril-mai : Maison du Parc national des Pyrénées de Luz Saint-Sauveur (65)

Juin 2010 : Thermes de Bagnères-de-Luchon (31)

Août 2010 : Festival Ariège nature (09)

Septembre-octobre 2010 : siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes (65)

Novembre-décembre 2010 : Musée pyrénéen de Lourdes (65)

Contact Presse

Béatrice Morisson

Tél : 05 62 95 87 81

Courriel : beatrice.morisson@cbnmpm.fr

Parc national des Pyrénées

Villa Fould

2 rue du IV septembre - BP 736

65007 Tarbes cedex

Tél : 05 62 54 16 40 - Fax : 05 62 54 16 41

E-mail : pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr

<http://www.parc-pyrenees.com>

Directeur de la publication Gilles Perron **Coordination** Marie Hervieu **Rédaction** Christian Philippe Arthur, Christophe Cogne, Marie Hervieu, Philippe Ospital, David Pénin, Jacqueline Rousseau **CBP** Béatrice Morisson **EDF** Jean-Marie Meyer **Crédit photos Parc national des Pyrénées** Etienne Florence, Marie Hervieu, Laurent Nédelec, Delphine Pelletier, Christian Plisson, Jean-Guillaume Thiébault. **Réalisation et impression** Imprimerie IMAGES Arts Graphiques. **ISSN 171755X** Tirage 25 000 exemplaires.



Avec la participation des délégations régionales EDF Aquitaine et Midi-Pyrénées